

Numéro	DL230307-IH01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public	
Objet	Fixation des droits de place et des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 25 mars 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq mars à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Madame Valérie HEIM ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Jean-Louis KIRCHER
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	17 mars 2023
Date de publication délibération :	30 mars 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 mars 2023

Numéro	DL230307-IH01	1/4
Matière	3.5.Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

3. FIXATION DES DROITS DE PLACE ET DES REDEVANCES DUES POUR L'OCCUPATION OU L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants, l'occupation ou l'utilisation privative du domaine public donnent lieu, en principe, au paiement d'une redevance en contrepartie des avantages conférés au bénéficiaire de l'autorisation.

En séance du 19 décembre 2020, le conseil municipal en avait fixé les montants, pour diverses catégories d'occupation ou d'utilisation du domaine public.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, notamment pour tenir compte du contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie, et de définir les tarifs relatifs aux nouveaux usages relevant de l'occupation du domaine public.

Par décision du Maire, les tarifs pourront cependant être modulés d'années en années et de nouveaux tarifs pourront être créés pour des catégories non listées à ce jour, conformément à la délibération du 10 juillet 2020, par laquelle le Maire, ou son représentant, a été chargé :

« 2° de fixer, dans les cas non prévus par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. »

Le tableau ci-dessous présente les tarifs appliqués à ce jour, en vertu de la délibération du 19/12/2020, ainsi que les nouveaux tarifs proposés, qui resteront modérés par rapport aux tarifs moyens pratiqués par d'autres communes du territoire. Ces derniers seront applicables à toutes les autorisations délivrées après l'entrée en vigueur de la présente délibération.

CATEGORIE	DESIGNATION	TARIFS EN VIGUEUR A CE JOUR	NOUVEAUX TARIFS PROPOSES
Marché hebdomadaire	Stand (au ml/ jour)	1,30 €	1,70 €
	Raccordement monophasé standard 220V, 16A (/jour)	1,30 €	3,50 €
	Raccordement triphasé 380V, 16A ou camion magasin (/jour)	2,60 €	6,00 €
	Raccordement triphasé 380V, 32A (/jour)	5,20 €	/
	Raccordement triphasé 380V, 63A (/jour)	10,40 €	/

Numéro	DL230307-IH01	2/4
Matière	3.5.Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

Johrmärick	Stand (au ml/ jour)	2,70 €	3,00 €
	Frais d'inscription (/ emplacement)	10,00 €	10,00 €
Braderie, marché aux puces, Messti	Forfait organisateur (/ évènement)	93,50 €	180,00 €
Animations commerciales	Chapiteaux, cirques, manèges, vente de sapins de Noël, etc (emprise inférieure à 100m ²) Tarif journalier	6,00 €	7,00 €
	Chapiteaux, cirques, manèges, vente de sapins de Noël, etc (emprise supérieure à 100m ²) Tarif journalier	6,00 € + (0,50 € / tranche de 10m ² supplémentaires entamées)	7,00 € + (0,70 € / tranche de 10m ² supplémentaires entamées)
Occupations ponctuelles	Stands sans vente (stands d'information, dépistages, etc) Tarif journalier / m ²	1,20 €	exonération
	Stands avec vente ou évènement marketing (marrons chauds, glaces, confiseries, fleurs, produits locaux, prestations, formations, etc) Tarif journalier / m ²		1,50 €
Commerces sédentaires	Elargissement de pas de porte (par m ² /an)	18,50 €	21,00 €
	Terrasses (jusqu'à 25m ²) (par mois)	18,50 €	21,00 €
	Terrasses (> 25m ²) (par m ² suppl / par mois)	18,50 + 3,60€/m ² suppl	21,00 + 3,60€/m ² suppl
	Chevalets (par dispositif / an)	15,00 €	30,00 €
Stationnement	Stationnement de scooters ou vélos (par m ² / an)	/	25,00 €
	Stationnement réservé aux véhicules d'autopartage (par place / an)	/	exonération
	Stationnement réservé recharges de véhicules électriques ou hybrides (par place / an)	/	exonération

Numéro	DL230307-IH01	3/4
Matière	3.5.Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

Commerces non sédentaires	Foodtrucks (/jour)	/	selon consultation
Chantiers	Emprise de stockage, de livraison, de déchargement, périmètres de sécurité, échafaudage, bennes, grues, nacelles, stationnement de véhicules de chantier, etc (par m ² / semaine) les 26 premières semaines	1,50 €	1,50 €
	Emprise de stockage, de livraison, de déchargement, périmètres de sécurité, échafaudage, bennes, grues, nacelles, stationnement de véhicules de chantier, etc (par m ² / semaine) A partir de la 27 ^{ème} semaine	1,00 €	1,00 €
Bâtiments modulaires de vente	Bungalow (par unité / mois)	1020,00 €	1020,00 €

Nota : les emprises retenues pour la tarification du droit de place sont celles comprenant l'équipement et toutes ses annexes.

Dans cadre du contexte de crise énergétique, la commune subit une très forte augmentation des prix de l'énergie, malgré l'application de l'amortisseur énergie. Les tarifs des forfaits de raccordements électriques (hors marché hebdomadaire, indiqués ci-dessus) en vigueur à ce jour étant déjà très en-dessous des coûts supportés par la collectivité, ils sont réévalués de la manière suivante :

Type de prise/Durée du raccordement	Tarifs journaliers en vigueur			Tarifs journaliers proposés	
	Raccordement inférieur à 4 heures	Raccordement supérieur à 4 heures et inférieur à 12 heures	Raccordement supérieur à 12 heures (par jour)	Raccordement < 8h	Raccordement > 8h
Prise 220V - 16A	1,30 €	2,70 €	5,40 €	4,50 €	9,00 €
Prise 380V - 16A	2,70 €	8,40 €	17,00 €	9,00 €	18,00 €
Prise 380V - 32A	5,40 €	17,20 €	34,50 €	18,00 €	36,00 €
Prise 380V - 63A	10,70 €	34,00 €	68,00 €	36,00 €	72,00 €

Numéro	DL230307-IH01	4/4
Matière	3.5.Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la fixation des montants des redevances tels qu'indiqués ci-dessus pour toutes les autorisations délivrées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 28

Abstentions : 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL
Béatrice

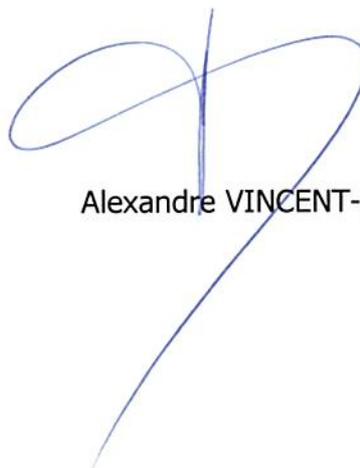
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME